

Liaison RN 57/RN 83 dite «voie des Mercureaux» - Mise en place de la concertation préalable

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Après annulation par le Tribunal Administratif de Besançon de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1988 déclarant d'utilité publique les travaux de la liaison routière de la voie dite des Mercureaux, M. le Préfet du Département du Doubs a décidé de lancer la procédure préalable à la nouvelle enquête publique.

L'article R 300.1 du Code de l'Urbanisme prévoit, en outre, une concertation préalable pour la réalisation d'investissements routiers dans une partie urbanisée d'une commune, d'un montant supérieur à 12 000 000 F, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants.

A cet effet, et bien que l'ouvrage en question ne concerne pas une zone urbanisée de Besançon, et en accord avec M. le Préfet du Département du Doubs, une large concertation avec les associations et les habitants de Besançon sera organisée.

Cette concertation sera en outre réalisée dans toutes les communes touchées par le projet. Les moyens retenus sont les suivants :

- mise en place d'une exposition publique organisée par la Direction Départementale de l'Équipement à la salle Jean Minjot, 6 rue Mégevand, du 12 au 16 mars 1990, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures,
- le vendredi 16 mars 1990 à 20 heures, réunion débat animée par les représentants de la DDE.

A la fin de la concertation, un bilan sera dressé par la DDE.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis favorable aux modalités de la concertation préalable, définies ci-dessus.

M. TOURRAIN : J'ai remarqué que vous aviez prévu un crédit d'investissement de 50 000 F pour ce contournement, enfin pour deux opérations concernant le contournement. Je ne sais pas si c'est un symbole de participation ou de non participation, mais en tout cas à cette cadence-là, j'avais dit qu'il faudrait 20 ou 25 ans pour voir ce projet se réaliser. Je crois même qu'il ne se réalisera jamais compte tenu des nécessités financières qu'il implique. Alors, les gens peuvent aller et regarder les dessins et les maquettes, mais je pense que ce n'est qu'une fois qu'on aura fait le tunnel sous la Citadelle, qui reçoit votre assentiment maintenant, qu'on pourra voir si le contournement est utile ou pas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais le tunnel sous la Citadelle a toujours reçu l'assentiment de cette assemblée !

M. TOURRAIN : C'est tout à fait exact. D'ailleurs j'ai dit l'autre jour à M. NACHIN qu'il était bien naïf de croire que c'était grâce aux Verts ou à l'Alternative Rouge et Verte ou à nous-mêmes que ce tunnel se ferait. Chacun a bien compris que c'était grâce au Maire socialiste et à son équipe socialiste que le tunnel se fera et qu'on s'est rallié évidemment à ce consentement général ; on n'a pas pu faire autrement que de s'y rallier. Tout le monde a parfaitement compris la démarche que vous aviez entreprise, et on la comprend encore mieux à la lecture du dernier BVV, car c'est là le summum de la présentation falsifiée des faits !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous renvoie régulièrement au journaliste, qui est juste derrière vous d'ailleurs, auquel vous faites souvent un mauvais sort en le taxant d'être un peu orienté. Nous le laissons libre de sa plume ; nous sommes en démocratie ; non, nous ne guidons pas son poignet non plus ! Absolument pas, il pourra d'ailleurs vous le préciser.

M. NACHIN : Je pense qu'on ne va pas engager à nouveau ici un débat sur la voie des Mercureaux !

(protestations).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ne dites pas non si fort, il va l'engager... (rires) par l'esprit de contradiction qui est souvent le sien.

M. NACHIN : Monsieur le Député-Maire, je voudrais vous poser une question et vous faire une suggestion.

Je commencerai par la suggestion : je crois que la population de Besançon a été très mal informée sur ce projet, qu'il y a eu une enquête d'utilité publique mais vous savez parfaitement que l'enquête publique n'est pas suivie de près par beaucoup de nos concitoyens en règle générale et la proposition que je fais, c'est que dans un prochain numéro de BVV, vous consacriez une page ou plusieurs à expliquer aux Bisontins ce qu'est ce projet mais d'une façon contradictoire, c'est-à-dire que ceux qui sont opposés au projet puissent également faire connaître leur point de vue.

La question que je voudrais vous poser est la suivante : actuellement, la partie dite des Mercureaux comprise entre le Trou au Loup et le pont de Beure est évaluée à 414 millions de francs. La part de la Ville est de 17,5 %, c'est-à-dire 72 millions de francs. Je voudrais savoir quelle est la partie de ce trajet qui se trouve sur la commune de Besançon ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela fait au moins dix fois qu'on le rappelle et il connaît très bien la réponse ! Monsieur NACHIN, vous savez que la Ville participe à l'ensemble du tracé bien qu'une partie seulement -je ne sais pas combien car je ne suis pas technicien, quelques centaines de mètres- soit sur la commune de Besançon, c'est le contournement et la desserte de Besançon et dans ce cas-là nous participons à cela comme étant un ouvrage qu'on appelle péri-urbain, à un taux de 17,5 % qui est inférieur au taux de 24,5 % lorsqu'il s'agit d'ouvrage qui se trouve en milieu urbain. Bien entendu, dans ce cas-là nous ne sommes pas les seuls à financer puisque les autres collectivités participent aussi, le Département, la Région et l'État.

Quant à la suggestion qui est faite, elle a déjà été retenue il y a à peu près un an, au moment où nous avons traité très largement dans BVV de ce projet de voie des Mercureaux et en donnant la parole, autant que je me souvienne, à ceux qui étaient favorables et ceux qui étaient opposés à ce tracé.

Comme nous aurons encore du temps devant nous si j'en juge le pessimisme dont fait part M. TOURRAIN ce soir, nous aurons encore le temps d'en reparler dans les années qui viennent.

Monsieur TOURRAIN, pour cette année budgétaire, nous avons voulu marquer la volonté de la Ville de s'inscrire dans cette voie des Mercureaux par une ligne de 50 millions qui est symbolique pour l'instant puisqu'il est à peu près certain que l'État qui est maître d'ouvrage ne nous réclamera rien en 1990 mais c'est pour amorcer la pompe qui, bien entendu sera alimentée dans les budgets qui viendront par des sommes, ô combien ! supérieures à celle-là.

M. PIERLOT : J'interviens juste pour une explication de vote : si tout le monde sait qu'Alternative Rouge et Verte est opposée à la voie des Mercureaux, il est évident qu'à partir du moment où une concertation se met en place, nous sommes tout à fait favorables à ce qu'un débat d'idées ait lieu. Aussi nous voterons aujourd'hui pour la concertation préalable et non pas pour la voie des Mercureaux.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité moins 12 abstentions, en décide ainsi.